



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

7.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISSEN, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOU COURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOU COURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0122_2026 Décision modificative n°1 - Budget annexe assainissement

La présente décision modificative du budget annexe assainissement collectif a pour but de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2026.

Des sur-amortissements ont été constatés au compte 28188 pour un montant total de 124 481,65 € et au compte 28156 pour 15 573,43 €. Ceux-ci ont été isolés et reportés sur une fiche 'divers Immobilisation' qu'il convient de régulariser par une écriture comptable. Afin de permettre cette régularisation les modifications budgétaires ci-dessous sont nécessaires.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 140 055,08 € et comprend :

Sens	Nature	Désignation	Chapitre	Montant dépenses	Montant recettes
Dépenses	28188	Autres	040	124 481,65 €	
Dépense	28156	Matériel spécifique	040	15 573,43 €	

Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	021		140 055,08 €
			TOTAL	140 055,08 €	140 055,08 €

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 140 055,08 € et comprend :
 suit :

Sens	Nature	Désignation	Chapitre	Montant dépenses	Montant recettes
Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	023	140 055,08 €	
Recettes	7811	Reprise amortissements des immobilisations	042		140 055,08 €
			TOTAL	140 055,08 €	140 055,08 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,
VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du 2 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 annexe assainissement collectif,
VU la nomenclature M49,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement du budget 2026 annexe assainissement collectif.

*Le Conseil Communautaire décide,
 Après en avoir délibéré
 A l'unanimité,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif tel qu'exposée ci-dessus.

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026
 la Présidente
 qui certifie que la présente délibération a été
 adressée à la Préfecture de l'Eure


 Carole DE ANDRES

